

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande visant l'adoption de l'annexe FAC-002-4-QC-2 (Dossier R-4315-2025)

Objet de la demande

Hydro-Québec, par sa direction principale - Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau d'Hydro-Québec, désignée à titre de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le **Coordonnateur**), a déposé, le 10 octobre 2025, auprès de la Régie de l'énergie (la **Régie**), une demande d'adoption d'une nouvelle version de l'annexe Québec de la norme de fiabilité FAC-002-4 (la **Demande**).

Comme corollaire de l'adoption de la nouvelle version de l'annexe Québec de la norme FAC-002-4, le Coordonnateur demande le retrait de la version précédente de l'annexe Québec FAC-002-4-QC-1.

*La Demande est soumise en vertu des articles 31 (1) (5°), 85.2, 85.6 et 85.7 de la Loi sur la Régie de l'énergie (la **Loi**).*

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera la Demande par voie de consultation.

Les personnes intéressées pourront soumettre à la Régie une demande d'intervention, accompagnée de la Liste des sujets dont elles entendent traiter, une liste des informations additionnelles nécessaires si requise et un budget de participation conformément au Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie (le **Règlement**), au Guide de paiement des frais des intervenants (le **Guide**) ainsi qu'à la Lettre de Mise à jour - Guide de paiement des frais (la **Lettre**) **au plus tard le 26 novembre 2025 à 16h**. Le Coordonnateur pourra commenter ces demandes au plus tard **le 1er décembre 2025 à 12h**. Toute réplique des personnes intéressées devra être soumise avant le **3 décembre 2025 à 12h**.

Conformément aux articles 21 et 22 du Règlement, toute personne intéressée qui ne désire pas participer activement au dossier peut toutefois déposer, auprès de la Régie, des commentaires écrits. Le cas échéant, ces commentaires pourront être déposés au plus tard **le 4 décembre 2025 à 12h**.

La Demande, les documents afférents, la Loi, le Règlement, le Guide et la Lettre sont disponibles sur le site internet de la Régie au <https://www.regie-energie.qc.ca/>.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

500, boulevard René-Lévesque Ouest, 5e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca